

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 488 du 20 juillet 2022**

**Sport : 4 arrêtés**

**Encadrement / Animation**

# [Arrêté du 8 juin 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2020 modifié](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046014458) fixant la liste des certifications antérieurement inscrites à l'annexe II-1 de l'article A. 212-1 du code du sport permettant l'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération et modifiant le code du sport (partie réglementaire : arrêtés)

# Journal officiel du 5 juillet 2022 L’arrêté du 8 juin 2022 modifie l'arrêté du 9 mars 2020 modifié fixant la liste des certifications antérieurement inscrites à l'annexe II-1 de l'article A. 212-1 du code du sport permettant l'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération et modifiant le code du sport (partie réglementaire : arrêtés).

# [Arrêté du 8 juin 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046014458) modifiant les dispositions réglementaires (partie arrêtés) du code du sport

# Journal officiel du 5 juillet 2022 L’arrêté du 8 juin 2022 modifie les dispositions réglementaires (partie arrêtés) du code du sport.

**Création de spécialités diplômantes**

# [Arrêté du 8 juin 2022 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046014479) modifié portant création de la spécialité activités nautiques du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Journal officiel du 5 juillet 2022  
  
[**Article 1**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000046014481)

Il est inséré après la première phrase de l'article 8 de l'arrêté du 9 juillet 2002 susvisé les dispositions suivantes :  
« Cette unité capitalisable complémentaire peut également être associée aux mentions suivantes du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité “ éducateur sportif ” visé aux [articles D. 212-20 et suivants du code du sport](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&idArticle=LEGIARTI000006547393&dateTexte=&categorieLien=cid) :

« - activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive ;  
« - activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort ;  
« - activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer ;  
« - aviron et disciplines associées ;  
« - char à voile ;  
« - glisses aérotractées et disciplines associées ;  
« - motonautisme et disciplines associées ;  
« - ski nautique-wakeboard, disciplines associées et tous supports de glisse tractés ;  
« - surf et disciplines associées ;  
« - voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri ;  
« - voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri. »

[**Article 2**](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000046014484)

Au point 1-1 de l'annexe I du même arrêté, après les mots : « aux candidats titulaires d'une des mentions monovalentes ou plurivalentes de la spécialité « activités nautiques », sont insérés les mots : « ou de l'une des mentions de la spécialité “ éducateur sportif ” figurant à l'article 8 du présent arrêté. »

**Obligations administratives des fédérations**

# [Arrêté du 22 juin 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046014496) fixant la liste des documents joints à la demande de délégation formulée par les fédérations sportives, en application de l'article R. 131-26 du code du sport

# Journal officiel du 5 juillet 2022 L’arrêté du 22 juin 2022 fixe la liste des documents joints à la demande de délégation formulée par les fédérations sportives, en application de l'article R. 131-26 du code du sport.